

Contenu à fournir – Publication Réseaux sociaux – CPAS

Préambule

- Proposition de publication pour les réseaux sociaux → page Facebook des CPAS
 - Fréquence : min 2x/an
 - *En bleu : notes et consignes à suivre*
-



VISUEL

**Des difficultés à payer votre facture d'eau ? Ne laissez pas la situation s'aggraver !
Des solutions existent.**

✓ Vous pouvez bénéficier du Fonds social de l'eau si :

- Vous êtes une personne physique (locataire ou propriétaire)
- Vous habitez en Wallonie (hors Communauté germanophone)
- S'il s'agit de votre résidence principale et que votre consommation est à usage domestique

Dans le besoin ? 👉 **Venez nous en parler.**

Nous évaluerons votre situation pour voir si vous pouvez bénéficier du Fonds Social de l'Eau. La démarche est gratuite, ouverte à tous et couverte par le secret professionnel.

i Plus d'informations ? <https://www.spge.be/fr/fonds-social-de-l-eau.html?IDC=2039>